

Un cadre plus professionnel pour la gestion de patrimoine

Les professionnels de la gestion de patrimoine se sont structurés.

Ils se sont donné une association, l'Association belge des conseillers en planification globale de patrimoine.

CRÉÉE EN 2000 à l'initiative des grands acteurs bancaires belges, Dexia, ING, Banque Degroof, Fortis Banque et KBC, l'ACP a plusieurs objectifs: (1) organiser la profession; (2) veiller à la qualification et au professionnalisme des membres actifs dans la planification globale de patrimoine; (3) promouvoir la connaissance et la reconnaissance du statut et du métier de conseiller en planification globale de patrimoine;



(Photo Dex)

LAURENT MARLIÈRE

Professeur à l'EFB Paris
Rédacteur en chef
du *Journal du juriste*

(4) développer un cycle de formation de type post-universitaire adapté à planification globale de patrimoine et (5) jouer un rôle d'organe de représentation aux niveaux national et international. (*)
L'ACP est présidée par Bernard Mommens, head of private banking chez Dexia. On verra si, par

la suite, la profession de gestionnaire de patrimoine obtiendra une reconnaissance similaire à celle octroyée aux juristes d'entreprise. Ces efforts de structuration de la profession répondent incontestablement à un besoin, tant de la part des membres de la profession que des clients et utilisateurs de leur services.

Plus de planification patrimoniale

Parmi les tendances montantes en gestion de patrimoine, l'estate planning prend chaque année une place plus importante. L'estate planning, que l'on pourrait traduire par planification patrimoniale, a pour objectif de proposer un plan d'action structuré en vue de permettre à la personne qui y fait appel d'atteindre certains objectifs sur les plans financier et familial. L'estate planning était au départ un outil indispensable pour une clientèle privée, financièrement aisée, cherchant un accroissement systématique et protégé de son patrimoine, une amélioration de sa prévoyance ainsi qu'une diminution substan-

tielle et durable de sa charge fiscale. Certaines évolutions sur le marché de l'estate planning font qu'aujourd'hui cet instrument devient accessible à des tranches de revenus moins élevées chez les personnes privées et que les banques ont adapté leurs produits et services au public des entreprises afin d'optimiser le patrimoine des sociétés ou groupes de sociétés.

Estate planning et multidisciplinarité

L'une des difficultés de l'estate planning réside dans sa multidisciplinarité. S'il s'agit d'un processus rigoureux, il doit tenir compte d'un ensemble de facteurs susceptibles d'avoir un im-

pact sur la situation financière, fiscale, juridique et sociale du client.

La complexité de l'environnement patrimonial fait qu'il est souvent nécessaire de faire appel à une série de professionnels distincts.

Private bankers et notaires: concurrents et partenaires?

Deux professions ont une carte à jouer, celle de banquier privé, certes mais celle aussi de notaire. Ces derniers demeurent encore l'interlocuteur naturel de nombreux clients privés en matière de patrimoine, particulièrement dans le domaine immobilier.

Le notariat français l'a bien compris et a mis en place une série d'initiatives afin de capter ou développer une part de ce marché. La relation entre banquiers privés et notaires ne se fonde évidemment pas que sur la concurrence puisque ces professions collaborent et interagissent dans l'intérêt du client.

Les solutions proposées par certaines banques privées sont d'ailleurs souvent confirmées (seconde opinion) par d'autres conseillers, comme des experts-comptables, des conseillers fiscaux et des avocats fiscalistes, explique Stanislas Peel, directeur wealth structuring chez Mees-Pierson.

En effet, la planification successorale, ce ne sont pas que des chiffres, c'est aussi du droit. L'estate planning englobe la régle-

mentation et le transfert d'un patrimoine. Pour structurer leurs actifs, si possible de manière optimale au plan fiscal, un diagnostic de la situation juridique se révèle obligatoire.

L'estate planning n'est par ailleurs pas un processus figé. Les utilisateurs doivent procéder régulièrement à une mise à jour de leur planification patrimoniale. La raison en est que la législation subit régulièrement des modifications, mais aussi que le mode de vie des clients change. Sur un jeu d'échecs, la fiscalité est reine mais le droit reste roi. Autant avoir la structure juridique adéquate pour éviter les conséquences fâcheuses sur les chiffres... ■

► marliere@avocat-tv.com
(*) www.acp-vav.be